

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce cinquième jour de décembre deux mille seize (5 décembre 2016) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Francine Boulanger, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais donne autant de lumière. »

Abbé Pierre

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

##### *Ouverture de la séance*

##### *1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

##### *Mot du maire*

- 2. Adoption des procès-verbaux*
- 3. Correspondance*
- 4. Trésorerie*
- 5. Adoption des comptes fournisseurs*
- 6. Engagements de crédits – Décembre 2016*
- 7. Adoption du règlement numéro 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 675 000 \$ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées*
- 8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires*
- 9. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-2-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus*
- 10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2017*
- 11. Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte*
- 12. Radiation de soldes irrécouvrables*

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

13. *Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit*
  14. *Versement des subventions – Acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie*
  15. *Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux*
  16. *Caisse de l'Ouest de la Mauricie - Proposition de vente refusée – Ancien Centre de services de Saint-Thomas-de-Caxton*
  17. *Modification de la résolution 2016-10-422 - Convention collective (cols bleus et blancs) – Accord de principes et autorisation de signataires*
  18. *Entente de partenariat entre la municipalité et Hydro-Québec – Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques - Autorisation de signataires*
  19. *Mandat à la firme Techni-Consultant inc. – Préparation appel d'offres public d'honoraires professionnels – Plans et devis -Projet de mise à jour du système de traitement des eaux usées de la municipalité (FEPTEU)*
  20. *Modification résolution 2016-11-475 – Rémy Martel Inspecteur – Inspection de la bâtisse abritant l'ancien bar le Trio*
  21. *Construction Henri St-Amant et fils – Avenant au contrat n° 4 – Construction bâtisse multifonctionnelle*
  22. *A Plus Construction – Directive de chantier n° DCA-2 – Rénovation salle communautaire*
  23. *Achat d'ordinateurs portables – Lenovo*
  24. *Vente de l'unité d'urgence 622 – Machineries R. Thériault inc.*
  25. *Autorisation à demander des soumissions pour des honoraires professionnels pour la production de plans et devis – Mise à jour du système de traitement des eaux usées*
  26. *Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2016-2017*
  27. *Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*
  28. *Appel de candidatures – Membres du Comité consultatif d'urbanisme*
  29. *Soirée reconnaissance*
  30. *Motion de félicitations – Membres de l'AFEAS St-Étienne – 50 ans d'implication*
  31. *Affaires diverses*
- Période de questions*
32. *Clôture de la séance*

2016-12-491

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Mot du maire**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il profite d'abord de l'occasion pour remercier de leur collaboration ses collègues du conseil, tous les employés municipaux ainsi que tous ceux et celles qui, de près ou de loin, participent au bien-être de la communauté stéphanoise.

Il souligne ensuite qu'une séance extraordinaire du conseil est prévue le 12 décembre 2016 pour l'approbation du budget 2017. Il annonce qu'un montant de 3 700 000 \$ sera investi dans le réseau routier, les bâtiments et les infrastructures souterraines de la municipalité. Il souligne aussi qu'en raison d'un contexte de nouveau rôle d'évaluation qui fait l'objet d'une équilibrage présentant une augmentation de 8 %, la richesse foncière a augmenté de 34 296 300 \$, ce qui vient supporter une partie des investissements annoncés. De plus, l'utilisation des fonds réservés, du

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

surplus accumulé, d'une aide financière gouvernementale, en plus d'un travail minutieux accompli lors des nombreuses séances de travail ont permis de maintenir une augmentation moyenne de 1,24 % par rapport aux propriétés dont l'augmentation de l'évaluation est de 8 %. Malgré une baisse de 6,3 % du taux de taxation sur la valeur foncière, certains auront une baisse pendant que d'autres auront une augmentation pouvant atteindre plus de 15 % en raison de la grande variation du rôle d'évaluation.

Dans un tout autre ordre d'idées, le maire poursuit en annonçant que la Résidence Santé Les Grès devrait retrouver son ancienne vocation d'ici le printemps 2017, soit une résidence pour personnes autonomes ou semi-autonomes. Il mentionne que les nouveaux propriétaires sont Démolition 2DR et MFC Solutions hypothécaires.

Ensuite, il annonce que la municipalité a reçu le rapport d'inspection de la bâtisse qui abritait anciennement le bar le Trio. Ce rapport indique qu'étant donné l'état de la bâtisse, la municipalité devra procéder à sa démolition.

De plus, il fait part du fait que la municipalité a reçu une confirmation que le projet de mise à jour du système de traitement des eaux usées, qui implique la réalisation d'un nouvel étang aéré, serait possiblement accepté et que des travaux pourraient débuter dès 2017.

Par ailleurs, il adresse des félicitations, en son nom et ceux de ses collègues, à mesdames Madeleine Plourde-Bournival, Lucille Milette, Doris Ducharme et Cécile Pruneau-Bournival pour leurs 50 ans d'implication au sein de l'organisme AFÉAS de Saint-Étienne-des-Grès.

Pour terminer, il souhaite aux Stéphanoises et Stéphanois, au nom de toute l'équipe municipale, que cette année apporte santé, bonheur et réalisation des désirs les plus chers.

Robert Landry,  
Maire

### **2. Adoption des procès-verbaux**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

**2016-12-492**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et de la séance extraordinaire du 14 novembre 2016 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **3. Correspondance**

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 2016-12-05 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

**2016-12-493**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2016-12-05.

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

**2016-12-494**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1<sup>er</sup> au 30 novembre 2016* totalisant 281 429,17 \$.
- Les comptes à payer *au 30 novembre 2016* au montant de 74 012,27 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque.  
Secrétaire-trésorière adjointe

### Groupe Ultima inc. – Renouvellement des couvertures d'assurances pour 2017

**2016-12-495**

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Groupe Ultima inc, de la facture sommaire de 78 404,00 \$, représentant les coûts pour le renouvellement des couvertures d'assurances de la municipalité pour l'année 2017, soit du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Maskimo Construction inc. – Asphaltage surface dek hockey - Décompte n° 1 final

**2016-12-496**

La résolution  
n° 2016-12-496 a  
été modifiée par  
la résolution  
n° 2017-03-116

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Maskimo Construction inc. de la facture n° 25828 de 21 546,00 \$, avant taxes, représentant le décompte progressif n° 1 final #DT1432, libérant ainsi la retenue de 5 %, pour les travaux d'asphaltage de la surface du dek hockey au parc des Grès, réalisés au 18 novembre 2016. (résolution numéro 2016-10-439)

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du fonds de roulement pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

### Rolland Bouchard et fils inc.- Transport de terre - Dek hockey

2016-12-497

La résolution  
n° 2016-12-497 a  
été modifiée par la  
résolution n° 2017-  
03-116

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Rolland Bouchard et fils inc. de la facture n° 31078 de 140,00 \$, avant taxes, pour le transport de terre dans le cadre des travaux de construction du dek hockey.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation du fonds de roulement pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Construction Henri St-Amant et fils – Certificat de paiement n° 6 - Construction de la bâtisse multifonctionnelle

2016-12-498

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à la suite de la recommandation de la firme d'architectes Renée Tremblay, le paiement à Construction Henri St-Amant et fils de la facture n° 6, représentant le certificat de paiement n° 6, de 74 402,04 \$, avant taxes, pour des travaux relativement à la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Enerco Groupe-conseil S.E.N.C.- Honoraires professionnels – Bâtisse multifonctionnelle – Plafond salle communautaire

2016-12-499

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Enerco Groupe-conseil S.E.N.C. des factures suivantes :

N° de facture	Montant (avant taxes)	Projet
000869	321,00 \$	Assistance construction - Rénovation plafond salle communautaire
000872	3 150,00 \$	Assistance construction - Bâtisse multifonctionnelle
		<b>TOTAL : 3 471,00 \$</b>

Ces factures représentent des honoraires professionnels pour de l'assistance, d'une part, lors de la rénovation du plafond de la salle communautaire et, d'autre part, lors de la construction de la bâtisse multifonctionnelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Hamel Propane – Installation de la ligne de gaz souterraine – Bâtisse multifonctionnelle

2016-12-500

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Hamel Propane de la facture n° 6019320 de 1 959,49 \$, avant taxes, pour l'installation d'une ligne de gaz souterraine à la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

### **Claude Gélinas et fils inc. - Honoraires professionnels – Électricité – Bâtisse multifonctionnelle**

**2016-12-501**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Gélinas et fils inc. de la facture n° 10822 de 1 107,19 \$, avant taxes, dont 564,80 \$ ont été consacrés à des honoraires professionnels relatifs à l'installation de l'électricité à la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Métaux Lamy inc. - Honoraires professionnels – Tube carré en acier – Bâtisse multifonctionnelle**

**2016-12-502**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Métaux Lamy inc. de la facture n° 98388 de 156,24 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour la fourniture d'un tube carré en acier destiné à la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Renée Tremblay, architecte - Honoraires professionnels – Surveillance de chantier – Bâtisse multifonctionnelle**

**2016-12-503**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Renée Tremblay, architecte, de la facture n° 1962-16-05 de 3 000,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels d'architecture lors de la surveillance de chantier, dans le cadre de la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **A Plus Construction inc. – Certificats de paiement n<sup>os</sup> 3 et 4 - Rénovation du plafond de la salle communautaire**

**2016-12-504**

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à la suite de la recommandation de la firme d'architectes Beaudry & Palato, et conditionnellement à la réception des quittances, le paiement à A Plus Construction inc. des factures n<sup>os</sup> 4200 et 4219, représentant respectivement le certificat de paiement n° 3 et le certificat de paiement n° 4, respectivement de 18 614,00 \$ et 1 859,94 \$, avant taxes, pour les travaux de rénovation du plafond et de la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **Junior Tifo, consultant technologique – Honoraires professionnels – Hébergement du site Web**

**2016-12-505**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Junior Tifo, consultant technologique, de la facture n° 297 de 160,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour l'hébergement du site Web de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

### Solution informatique – Honoraires professionnels – Soutien technique - Service informatique

2016-12-506

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Solution informatique des factures suivantes :

N° de facture	Montant (avant taxes)	Projet
135007-1	2 640,00 \$	Installation d'un antivirus et soutien technique
135025-1	139,20 \$	Fourniture d'un disque dur
<b>Total : 2 779,20 \$</b>		

Ces factures représentent des coûts, d'une part, pour l'installation d'un antivirus sur 20 postes et du soutien technique y étant associé et, d'autre part, relativement à l'achat d'un disque dur pour le serveur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Dossier diagnostic Service des loisirs - Dossiers disciplinaires

2016-12-507

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures suivantes :

N° de facture	Montant (avant taxes)	Projet
5018	874,20 \$	Diagnostic Service des loisirs
5031	422,95 \$	Dossiers disciplinaires
<b>Total : 1 297,15 \$</b>		

Ces factures représentent des honoraires professionnels en lien avec des rencontres de groupe et individuelles, dans le cadre de la préparation du rapport sur le diagnostic organisationnel du Service des loisirs de la municipalité, ainsi que pour des rencontres disciplinaires et la rédaction de comptes rendus de ces rencontres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Engagements de crédits – Décembre 2016

2016-12-508

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

**Engagements de crédits :**

Description	Compte G/L	Montant
Remplacement d'une vitre camion chargeur	02.32020.525	692,93 \$
Formation Denis Paquette – Camion chargeur	02.32000.454	2 692,99 \$

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

déneigeuse		
Location Météo Vision	02.33000.443	620,00 \$
Réparation d'un panier à neige	02.33020.525	562,58 \$
Installation d'une serrure – Bâtisse multifonctionnelle	23.08000.XXX	1 066,69 \$
Achat de tables et chaises – Bâtisse multifonctionnelle	23.08000.XXX	3 092,92 \$
Achat de 2 seaux pour le plancher – Bâtisse multifonctionnelle	23.08000.XXX	273,58 \$
Paravent pour la descente du sous-sol – Bâtisse multifonctionnelle	23.08000.XXX	1 100,00 \$
6 cagoules	02.22000.650	270,55 \$
4 paires de gants	02.22000.650	413,66 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>10 785,90 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**7. Adoption du règlement numéro 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 675 000 \$ pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire mettre à jour son système de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que le coût estimé du projet est de 2 675 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 octobre 2016 par Nicolas Gauthier et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2016-10-418;

**2016-12-509**

**POUR CES MOTIFS**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 436-2016 décrétant une dépense et un emprunt de 2 675 000 \$ pour la mise à jour de son système de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, les sept (7) membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**9. Dépôt du registre public - Règlement numéro 412-2-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus**

La directrice et secrétaire-trésorière dépose le registre public dans lequel sont inscrits tous dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par un élu, le tout conformément à l'article 5.3 du Règlement numéro 412-2-2016, relativement au Code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Aucune déclaration n'a été reçue à ce jour.

**10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil - 2017**



## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du *Code municipal* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune de ces séances;

**2016-12-510**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu :

La résolution 2016-12-510 a été modifiée par la résolution 2017-01-027.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal en 2017, qui se tiendront les lundis suivants et qui débuteront à 19 h 30 :

16 janvier	3 juillet
6 février	14 août
6 mars	11 septembre
3 avril	2 octobre
1 <sup>er</sup> mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal *Le Stéphanois*, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11. Demande de remboursement – Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte**

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministre délégué aux Transports datée du 1<sup>er</sup> août 2016 par laquelle il accorde une aide financière de 20 000 \$, pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal ;

**2016-12-511**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses de 41 401,81 \$ pour les travaux d'amélioration exécutés, soit des travaux de rechargement de route et de creusage de fossés sur le 5<sup>e</sup> Rang, pour un montant subventionné de 20 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **12. Radiation de soldes irrécouvrables**

**CONSIDÉRANT** l'existence de soldes résiduels jugés irrécouvrables provenant de l'année 2013;

**CONSIDÉRANT** que la majorité de ces soldes sont des comptes de taxes provisionnés à titre de créances douteuses;

**CONSIDÉRANT** que la valeur de ces montants ne justifie pas d'entreprendre des procédures légales de recouvrement;

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

**2016-12-512**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la radiation des créances jugées irrécouvrables totalisant 1 456,76 \$, incluant les frais d'intérêts et de pénalité, en date du 5 décembre 2016, et telles qu'inscrites dans la liste suivante :

### LISTE DES COMPTES DE TAXES IRRÉCOUVRABLES

Matricule	Montant	Matricule	Montant
5642-90-0106	1,90 \$	6040-73-8742	19,08 \$
5645-84-6395	33,90 \$	6040-73-9655	18,83 \$
5742-92-4533	3,76 \$	6040-82-2965	1,63 \$
5837-93-0004	1,63 \$	6043-31-9436	1,63 \$
5838-32-9808	32,03 \$	6044-85-6986	0,89 \$
5838-52-4415	96,08 \$	6045-41-2832	1,63 \$
5939-83-8348	20,72 \$	6139-23-8604	20,45 \$
6039-06-5228	18,83 \$	6139-47-4320	22,86 \$
6039-06-6470	1,63 \$	6143-17-6190	1,63 \$
6039-07-8021	11,85 \$	6143-18-7718	1,63 \$
6039-16-8847	20,72 \$	6143-84-9299	128,24 \$
6039-17-0143	28,78 \$	6144-02-1976	207,48 \$
6039-17-3517	18,83 \$	6144-40-8693	1,63 \$
6039-17-7255	8,87 \$	6144-62-1522	2,43 \$
6039-18-5653	13,74 \$	6144-85-0682	1,63 \$
6039-18-6607	28,78 \$	6145-10-5218	1,90 \$
6039-37-3392	12,12 \$	6242-05-7836	34,17 \$
6039-38-5262	1,21 \$	6242-05-8514	1,63 \$
6039-39-2712	18,83 \$	6242-15-1325	22,08 \$
6039-39-4990	6,19 \$	6242-37-2033	10,22 \$
6039-39-7010	20,45 \$	6242-59-6463	90,65 \$
6039-39-9596	1,63 \$	6243-18-1557	8,00 \$
6039-49-0762	8,60 \$	6243-18-4230	1,63 \$
6039-49-2587	10,22 \$	6245-67-1065	5,94 \$
6040-12-3000	8,87 \$	6245-73-5551	4,30 \$
6040-13-5612	11,56 \$	6245-73-6741	7,51 \$
6040-13-9726	1,63 \$	6245-73-8819	6,21 \$
6040-19-1173	1,63 \$	6245-81-4592	7,51 \$
6040-20-5731	27,17 \$	6335-69-8181	30,40 \$
6040-30-9386	20,98 \$	6336-38-5128	30,12 \$
6040-32-4399	1,63 \$	6344-47-2294	1,90 \$
6040-33-1573	107,86 \$	6344-47-3181	1,90 \$
6040-40-5413	37,66 \$	6344-47-4665	1,90 \$
6040-40-8644	20,45 \$	6344-66-4685	1,63 \$
6040-46-6017	16,95 \$	6345-20-2370	9,41 \$
6040-50-0943	10,22 \$	6345-20-4364	1,63 \$
6040-51-3242	1,63 \$	6345-20-5123	7,25 \$
6040-51-5492	8,87 \$	6436-88-6155	6,21 \$
6040-51-7407	10,22 \$	6436-88-8983	6,21 \$
6040-61-1128	1,63 \$	6441-37-0543	4,30 \$
6040-61-9894	10,22 \$	<b>Total</b>	<b>1 456,76 \$</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

### **13. Versement des subventions – Remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 420-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires pour le remplacement de leur(s) toilette(s) à débit régulier par des toilettes à faible débit, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le versement des subventions aux huit (8) propriétaires qui ont remplacé leur(s) toilette(s) en 2016, selon les dispositions du règlement 420-2013;

2016-12-513

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser aux huit (8) propriétaires admissibles ayant réalisé les travaux en 2016, les subventions relatives aux remplacements de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit, en conformité avec les dispositions du règlement 420-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Versement des subventions – Acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2013, le règlement 421-2013 autorisant le versement de subventions aux propriétaires acquérant un baril de récupération d'eau de pluie pour la destiner à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire, et ce, dans le but d'économiser les ressources en eau potable sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser le versement de la subvention à un (1) propriétaire qui a acquis un baril de récupération d'eau de pluie en 2016, selon les dispositions du règlement 421-2013;

2016-12-514

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser au propriétaire admissible, et dont l'achat a été fait en 2016, la subvention relative à l'acquisition d'un baril de récupération d'eau de pluie, en conformité avec les dispositions du règlement 421-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Transport - Contribution à Transport adapté & collectif des Chenaux**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire accorder une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilité réduite;

2016-12-515

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2017 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Que le budget total pour la 28<sup>e</sup> année d'opération est estimé à 332 930 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380 \$ et que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté & collectif des Chenaux au montant de 10 675 \$ pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions;

Que la municipalité mandataire, en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et, qu'à ce titre, devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de Transport adapté & collectif des Chenaux;

Que le maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, avec Transport adapté & collectif des Chenaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16. Caisse de l'Ouest de la Mauricie - Proposition de vente refusée – Ancien Centre de services de Saint-Thomas-de-Caxton**

**CONSIDÉRANT** que la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie a fermé son Centre de services de Saint-Thomas-de-Caxton le 2 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette dernière a offert à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de lui vendre l'immeuble abritant son ancien Centre de services, situé au 340, avenue Saint-Thomas, au coût de 63 000 \$;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité, ne voyant pas d'utilité immédiate à cet immeuble, ne désire pas donner suite à la proposition de vente;

**2016-12-516**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la proposition de vente émise par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, en ce qui a trait à l'immeuble abritant l'ancien Centre de Services de Saint-Thomas-de-Caxton.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Modification de la résolution 2016-10-422 - Convention collective (cols bleus et blancs) – Accord de principes et autorisation de signataires**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'autoriser une affectation de surplus pour appliquer la convention collective des cols bleus et blancs dont l'autorisation de signataires a été accordée en octobre dernier;

**2016-12-517**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution 2016-10-422 en ajoutant le point suivant :

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

« Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18. Entente de partenariat entre la municipalité et Hydro-Québec – Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques – Autorisation de signataires**

**CONSIDÉRANT** que le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

**CONSIDÉRANT** qu'Hydro-Québec souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec ainsi que sur des espaces de stationnement appartenant aux municipalités ou à d'autres organismes publics pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le « **Circuit électrique** »);

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'exercice de sa compétence dans les domaines de l'environnement et du transport, la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

**CONSIDÉRANT** que le décret 839-2013 pris par le gouvernement du Québec permet la conclusion d'une entente relative à la prise en charge par des municipalités de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte que cette dernière devienne un membre à condition qu'elle adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

**2016-12-518**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'entente de partenariat avec Hydro-Québec. Ainsi, il s'engage à :

- Collaborer au déploiement de bornes de recharge d'environ 240 volts pour la recharge de véhicules électriques (les « **Bornes** ») sur des sites de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès afin de favoriser l'autonomie de ces véhicules et ainsi d'en faire la promotion auprès du grand public dans une perspective de développement durable;
- Convenir que tous les revenus provenant de l'utilisation des Bornes acquises par la municipalité seront la propriété exclusive de la municipalité, nets des frais de transaction et autres frais exigés par le Fournisseur recommandé ou son représentant pour l'exploitation des Bornes;
- Convenir que, pendant la durée de la présente convention, toutes les Bornes de la municipalité doivent être acquises et exploitées exclusivement dans le cadre du Circuit électrique conformément aux termes et conditions de la présente convention.

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19. Mandat à la firme Techni-Consultant inc. – Préparation appel d'offres public d'honoraires professionnels – Plans et devis -Projet de mise à jour du système de traitement des eaux usées de la municipalité (FEPTEU)**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du programme gouvernemental du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), la municipalité désire procéder à la mise à jour de son système de traitement des eaux usées et que, pour ce faire, la préparation d'un appel d'offres pour des honoraires professionnels afin de produire des plans et devis est nécessaire à un éventuel appel d'offres de soumissions pour ce projet;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services professionnels reçue de la firme Techni-Consultant inc., pour la préparation d'un devis d'appel d'offres public d'honoraires professionnels pour le projet de mise à jour du système de traitement des eaux usées de la municipalité, datée du 29 novembre 2016;

**2016-12-519**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Techni-Consultant inc., dans le cadre du Programme FEPTEU, pour la préparation d'un devis d'appel d'offres public d'honoraires professionnels pour la mise à jour du système de traitement des eaux usées, pour un montant de 3 950,00 \$, avant taxes, et ce, selon l'offre de services datée du 29 novembre 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20. Modification résolution 2016-11-475 – Rémy Martel Inspecteur – Inspection de la bâtisse abritant l'ancien bar le Trio**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 2016-11-475 qui octroyait le contrat d'inspection de la bâtisse nouvellement acquise abritant anciennement le bar le Trio à Rémy Martel Inspecteur, au montant de 615,00 \$, avant taxes.

**CONSIDÉRANT** que finalement, le contrat d'inspection a été exécuté par Inspec de Francheville inc., au montant de 400,00 \$, avant taxes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a donc lieu de modifier la résolution 2016-11-475;

**2016-12-520**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2016-11-475 de la façon suivante :

« octroie à Inspec de Francheville inc. le contrat d'inspection de la bâtisse nouvellement acquise abritant anciennement le bar le Trio, au montant de 400,00 \$, avant taxes ».

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la facture n° 16-1124 à Inspec de Francheville, au montant de 400,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

### 21. Construction Henri St-Amant et fils – Avenant au contrat n° 4 – Construction bâtisse multifonctionnelle

**CONSIDÉRANT** que plusieurs directives de chantier ont été émises par l'entrepreneur Henri St-Amant et fils dans son avenant au contrat n° 4, dans le cadre de la construction de la bâtisse multifonctionnelle, relativement à des travaux supplémentaires d'architecture et d'ingénierie et qui, selon lui, sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT** que ces directives de chantier ont été approuvées par la firme d'architectes Renée Tremblay;

**2016-12-521**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, en tenant compte de l'approbation de la firme d'architectes Renée Tremblay, l'avenant au contrat n° 4 comprenant plusieurs directives de chantier émises par l'entrepreneur Henri St-Amant et fils, dans le cadre des travaux de construction de la bâtisse multifonctionnelle, au coût de 9 508,02 \$, avant taxes, selon la demande datée du 30 novembre 2016.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit avenant au contrat n° 4.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 22. A Plus Construction – Directive de chantier n° DCA-2 – Rénovation salle communautaire

**CONSIDÉRANT** qu'une directive de chantier a été émise par l'entrepreneur de l'entreprise A Plus Construction quant à la rénovation du plafond de la salle communautaire, soit l'annulation de matériaux prévus au plan initial, la peinture de sections de conduits existants et l'installation de moulures de finition au pourtour des sorties murales;

**CONSIDÉRANT** que cette directive de chantier a été approuvée par la firme d'architectes Beaudry & Palato inc.;

**2016-12-522**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, en tenant compte de l'approbation de la firme d'architectes Beaudry & Palato inc., la directive de chantier n° DCA- 2 émise par l'entrepreneur A Plus Construction, dans le cadre des travaux de rénovation du plafond de la salle communautaire, qui n'entraîne aucun frais additionnel, selon la demande datée du 28 octobre 2016.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite directive de chantier n° DCA- 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 23. Achat d'ordinateurs portables – Lenovo

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès était dans la nécessité de renouveler certains de ses ordinateurs portables;

**CONSIDÉRANT** que le 25 novembre 2016, cette dernière a procédé à l'achat en ligne de huit (8) ordinateurs portables Ideapad 310 15" – Black – 80ST0025US chez Lenovo;

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

**2016-12-523**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'achat chez Lenovo des huit (8) ordinateurs portables Ideapad 310 15" – Black – 80ST0025US effectué par deux (2) commandes en ligne portant les n<sup>os</sup> 4290108587 et 4290108851, pour une somme totale de 3 703,12 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **24. Vente de l'unité d'urgence 622 – Machineries R. Thériault inc.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire se départir de son unité d'urgence 622;

**CONSIDÉRANT** que le 10 novembre 2016, l'entreprise Machineries R. Thériault inc. a présenté une soumission d'offre d'achat de 856,00 \$, avant taxes;

**2016-12-524**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente de son unité d'urgence 622, pour la somme de 856,00 \$, avant taxes, à l'entreprise Machineries R. Thériault inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **25. Autorisation à demander des soumissions pour des honoraires professionnels pour la production de plans et devis – Mise à jour du système de traitement des eaux usées**

**2016-12-525**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour des honoraires professionnels relativement à la production des plans et devis dans le cadre du projet de mise à jour du système de traitement des eaux usées de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **26. Embauche de chauffeurs – Déneigement, saison 2016-2017**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures pour le poste de chauffeur occasionnel affecté au déneigement a été effectué préalablement;

**2016-12-526**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la liste suivante des chauffeurs occasionnels affectés au déneigement :

- Jacques Gélinas
- Jean-François Grenier
- Félix-Antoine Aubin



## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

- Stéphane Bournival
- François Théberge

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **27. Renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**CONSIDÉRANT** que l'article IX du Règlement numéro 152-86 constituant un comité consultatif d'urbanisme stipule que la durée du mandat des membres est de deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT** que le mandat des membres suivants, du Comité consultatif d'urbanisme, soit messieurs, Marc Bastien, Normand Houde, Benoît Pratte, et Pierre Beudet, se termine le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que ces quatre (4) membres sont d'accord pour renouveler leur mandat pour une période deux ans;

**2016-12-527**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle le mandat des personnes suivantes, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 :

- M. Marc Bastien;
- M. Normand Houde;
- M. Benoît Pratte;
- M. Pierre Beudet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **28. Appel de candidatures – Membres du Comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un (1) poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

**2016-12-528**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel de candidatures pour combler un (1) poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **29. Soirée reconnaissance**

**2016-12-529**

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une dépense de 1 900,00 \$ \$ pour la tenue de la soirée reconnaissance des employés de la municipalité et des membres du conseil municipal, le 14 janvier 2017 à la salle communautaire (ancien Forum Jeunesse). Une contribution de 10,00 \$ est demandée aux employés et membres du conseil et de 20,00 \$ pour les conjoints (es).

## Séance ordinaire du 5 décembre 2016

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**30. Motion de félicitations – Membres de l'AFEAS St-Étienne – 50 ans d'implication**

**2016-12-530**

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Mesdames Madeleine Plourde-Bournival, Lucille Milette, Doris Ducharme et Cécile Pruneau-Bournival pour leurs 50 ans d'implication à l'organisme l'AFEAS St-Étienne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**31. Affaires diverses**

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

**Période de questions**

Début : 20 h 07

Fin : 20 h 35

**32. Clôture de la séance**

**2016-12-531**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière